

| | |
|---|---|
| <p>Département de la MAYENNE</p> <p>-----</p> <p>ARRONDISSEMENT de MAYENNE</p> <p>SIAEPAC de Fontaine Rouillée</p> <p>-----</p> <p>Date de la convocation 1^{er} décembre 2025</p> <p>-----</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025</p> <p>Le onze décembre deux mil vingt-cinq, vingt heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. ALLAIN, Président.</p> <p><i>Étaient présents</i> : MM. ALLAIN, RAILLARD, SAINT-ELLIER DELAUNAY, RIGOUIN, RIOULT, PILLAERT, ROULLAND, COISNON, Mmes CONNEAU, MOREAU, GESLIN</p> <p><i>Étaient absents excusés</i> : Mmes BORDERIE, TERROITIN, M. LAUNAY</p> <p><i>Était absent</i> : M. LANDAIS</p> |
| <p>Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. RIOULT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p> | |

VENTE DU PEUGEOT EXPERT IMMATRICULE 7194 TA 53

N°2025/27


Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il y a beaucoup de frais de réparation à faire sur le Peugeot expert immatriculé 7194 TA 53 dans les mois à venir. Au lieu de payer de nombreuse facture, il est proposé d'acheter un camion plus récent et de vendre celui-ci. La reprise est estimée à 500 € mais plusieurs personnes sont intéressées.


Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE d'acheter un nouveau camion et à revendre le Peugeot Expert immatriculé 7194 TA 53 au prix le plus offrant,

AUTORISE le président à signer les documents nécessaires pour ces opérations.

Vote : pour : 12 – contre : 0– Abstention : 0

| | |
|---|---|
| <p>Envoyé en préfecture le 16/12/2025</p> <p>Reçu en préfecture le 16/12/2025</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 053-200044576-20251215-202527-DE</p> |  |
|---|---|

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 le 15 décembre 2025,
 le Président,

 Constant ALLAIN.
